

22 octobre 1956 : Le détournement de l'avion du FLN

Category: 1955-1962, Actualités, Afrique, Europe de l'Ouest, Guerre d'Algérie (1954-1962)

22 octobre 2024



L'arrestation spectaculaire de cinq chefs historiques du Front de libération nationale (FLN) suite à une opération de piraterie aérienne le 22 octobre 1956 constitue l'un des grands coups de maître de l'armée française pendant la guerre d'Algérie.

Commentaire AASSDN : Le détournement de l'avion transportant des chefs du FLN a été une magnifique opération construite sur de bons renseignements et montée dans un temps très court. Pour sa réussite, après un feu vert donné rapidement en court circuitant nombre de décisionnaires, un certain nombre de moyens civils et militaires ont été mis en œuvre sans la moindre fuite. Elle impliquait la collaboration de l'équipage, ce qui n'avait rien d'évident. Il a joué son rôle au-delà des espérances. Malheureusement, aucun des vrais chefs du FLN n'étant à bord, cette superbe action n'a pas eu d'impact sur le déroulement des opérations.

Les faits : l'exploitation d'une opportunité

Pour se rendre à un sommet organisé à Tunis fin octobre 1956 par le président Bourguiba et sous le patronage du roi du Maroc, cinq hauts responsables de la rébellion algérienne prennent place à Rabat dans un DC-3 de la compagnie Air Atlas - Air Maroc : Ahmed Ben Bella, l'un des leaders les plus représentatifs de l'insurrection, Mostefa Lacheraf, un ancien professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, Mohamed Boudiaf, l'un des tous premiers chefs de la rébellion, Mohamed Khider, ancien député et Hocine Aït Ahmed, chef de l'organisation spéciale Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques, Parti populaire algérien (MTLD-PPA) fondé par Messali Hadj.

Informé par le service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), l'état-major militaire français ne veut pas rater une si belle occasion pour détourner l'avion et

décapiter le haut commandement du FLN.

L'aéronef appartient à une compagnie marocaine, mais il est immatriculé en France. Dans ce contexte, les lois internationales sont formelles : c'est bien l'immatriculation qui détermine la nationalité de l'appareil. Les autorités françaises ont donc le droit de détourner vers Alger cet avion prévu pour un vol Rabat-Tunis.

Après une escale technique à Palma de Majorque aux Baléares, le commandant Gellier, officier de réserve de l'armée de l'air française et commandant de bord du *DC-3*, reçoit l'ordre de se poser à Maison-Blanche, l'aérodrome civil d'Alger. Pendant le trajet, le sang-froid et l'attitude impassible de la jeune hôtesse de l'air, Nicole Lambert, qui connaissait la véritable destination de l'appareil, dupent les voyageurs de ce vol très particulier censé relier Palma à Tunis. Pour que les passagers ne puissent pas se rendre compte du changement de direction de l'avion en voyant notamment par les hublots la lune passer d'un bord à l'autre, l'hôtesse tirera les rideaux pour permettre à ses voyageurs « de prendre un peu de repos. » Leurrés par cette supercherie jusqu'à l'arrivée de l'appareil sur le tarmac de l'aérodrome d'Alger, les cinq chefs du FLN seront cueillis par la Direction de la surveillance du territoire (DST) à leur descente d'avion. Ils seront transférés à la prison de la Santé à Paris puis au fort Liédot sur l'île d'Aix. Les prisonniers ne seront libérés qu'en mars 1962 après la signature des accords d'Evian.

Conséquences diplomatiques du détournement

Malgré son incontestable réussite, cette action audacieuse va susciter des turbulences politiques, nationales et internationales. En France, le secrétaire d'État à la Défense Max Lejeune a donné son accord à l'opération, mais sans avertir le président du Conseil Guy Mollet, alors en déplacement dans le Pas-de-Calais, ni le ministre résident en Algérie Robert Lacoste, également en déplacement. Les critiques sont virulentes dans la presse de gauche et enflamment les débats au Parlement. Alain Savary, secrétaire d'État aux affaires marocaines et tunisiennes et son chef de cabinet Claude Cheysson démissionnent. Pierre de Leusse, ambassadeur de France à Tunis, quitte ses fonctions.

Dans le monde arabe, les diatribes pluvent contre la France.

Le FLN reçoit alors l'assurance d'une aide accrue en provenance de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie. Mais le séisme diplomatique sera vite étouffé par les crises internationales qui vont se succéder à partir de novembre 1956 : la campagne militaire de Suez menée contre l'Égypte par les armées française, britannique et israélienne, ainsi que l'intervention brutale de l'armée soviétique en Hongrie.

Pour leur part, les conséquences militaires seront limitées. L'arrestation des cinq chefs du FLN, qui étaient des personnalités politiques sans responsabilités opérationnelles dans la lutte armée, ne modifiera pas le cours de la guerre d'Algérie. Toutefois, pour les historiens militaires, le détournement de l'avion du FLN et la neutralisation de hauts dirigeants de la rébellion par une action non violente de ruse basée sur un travail efficace de renseignement reste un modèle du genre à la gloire de l'armée française.

Michel KLEN*

Officier saint-cyrien

Docteur en lettres et sciences humaines

Essayiste

* Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont : « [La tragédie de l'Algérie française](#) », « [Les ravages de la désinformation](#) », « [La guerre du bluff est éternelle](#) », « [Dans les coulisses de l'espionnage](#) ».

Dissuasion Nucléaire : Les 6 Points Clés de la Stratégie Française

Category: 2020-2030,Actualités,Armement,Géopolitique,Souveraineté,Technologies
22 octobre 2024



Découvrez les 6 choses à retenir sur la dissuasion nucléaire grâce au dossier mis à votre disposition par l'armée de l'Air et de l'Espace :

1. **Deux composantes** : La dissuasion nucléaire repose sur une stratégie duale, comprenant des composantes aéroportée et océanique, qui sont complémentaires.
2. **Composante aéroportée** : Cette composante est assurée par des Rafales biplaces, des missiles rénovés ASMP-A, et des avions ravitailleurs MRTT Phénix, opérés par les Forces Aériennes Stratégiques (FAS).
3. **Mission permanente** : La mission de dissuasion est active 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, depuis 60 ans, avec plus de 2000 aviateurs mobilisés.
4. **Visibilité internationale** : Les opérations de dissuasion nucléaire française sont surveillées mondialement, témoignant de la capacité, de la détermination et de la crédibilité de la France en matière de défense.
5. **Symbolique** : L'insigne des FAS représente des valeurs fortes de défense : un glaive pour la protection, un gant de fer pour la résilience, et une colombe pour la paix.
6. **Histoire de la mission** : La première alerte nucléaire a eu lieu le 8 octobre 1964 sur la

base de Mont-de-Marsan, marquant le début d'une mission ininterrompue.

Pour télécharger le dossier, [cliquez ICI](#)

Mémoire et désinformation : la réalité derrière la manifestation algérienne du 17 octobre 1961

Category: 1955-1962, Actualités, Désinformation, Guerre d'Algérie (1954-1962)

22 octobre 2024



A l'approche du 17 octobre, les médias reviennent sur la manifestation algérienne de 1961 à Paris, qualifiée par certains de "massacre" et présentée comme un crime d'État, suscitant des débats intenses sur les faits historiques et la mémoire collective. Les études montrent toutefois des divergences marquées sur le nombre réel de

victimes et les circonstances, soulignant l'importance de réexaminer les sources et d'éviter toute simplification de cet événement complexe.

Commentaire AASSDN : L'AASSDN estime de son devoir de contribuer à sensibiliser les Français sur les actions menées de l'intérieur ou de l'extérieur de la France qui visent les intérêts fondamentaux de la Nation de manière directe (sabotage, espionnage...) ou indirecte (désinformation, morale, cohésion nationale...). A cet égard, la rigueur de l'analyse et l'argumentation développée par Bernard Lugan relative à la manifestation du 17 octobre 1961 à Paris permet d'une part de démontrer les éléments d'un récit « historique » largement diffusé et d'autre part de dénoncer un processus dont les buts sont porter atteinte à la crédibilité de la Police nationale et de culpabiliser la Nation.

La désinformation historique, à travers la repentance qu'elle cherche à susciter, est un des volets actuels de la guerre subversive qui se déroule au quotidien contre la France. Ce type d'action vise à saper la fierté et la confiance des Français envers leur Patrie et ses institutions et ainsi à affaiblir la cohésion et la capacité de résistance de notre peuple.

Chaque année, à l'approche du 17 octobre, les amis du FLN, les héritiers des « porteurs de valises » et les différents courants de la gauche, unis pour la circonstance, investissent les médias avec la commémoration du « massacre » opéré par la police française lors de la manifestation algérienne interdite du 17 octobre 1961 à Paris. Cette année, ils vont encore plus loin, exigeant sa « pleine reconnaissance comme crime d'Etat », ainsi qu'il est écrit dans le communiqué de la Ligue des Droits de l'Homme en date du 10 octobre 2024 :

« Le crime d'Etat que constitue, à la fin de la guerre d'Algérie, le massacre du 17 octobre 1961, en plein Paris, de plusieurs centaines d'Algériens qui refusaient d'obéir à un couvre-feu discriminatoire et anticonstitutionnel a été nié et dissimulé par le pouvoir politique en France pendant une trentaine d'années. Cet événement n'a commencé à émerger dans la mémoire collective qu'au milieu des années 1980 et il est l'objet depuis, dans toute la France, de commémorations de plus en plus nombreuses. Pourtant, malgré un communiqué du président François Hollande, en octobre 2012, et un geste du président Emmanuel Macron, en octobre 2021, sa pleine reconnaissance comme crime d'Etat n'est toujours pas intervenue ».

Ce communiqué étant le parfait résumé de la re-écriture de l'histoire de cette manifestation, je livre ici un contre-argumentaire qui permettra de ne pas rester sans voix face aux mises en accusation qui vont une fois encore s'abattre sur les Français aux approches de la date du 17 octobre[1][1].

Rappel du contexte et du déroulé de la manifestation

La guerre d'indépendance algérienne se fit également en métropole, y provoquant des milliers de morts. Pour la période du 1^{er} janvier 1956 au 23 janvier 1962, 10 223 attentats y furent ainsi commis par le FLN. Pour le seul département de la Seine, entre le 1^{er} janvier 1956 et le 31 décembre 1962, 1433 Algériens opposés au FLN furent assassinés et 1726 autres blessés (Valat, 2007 :27-28). Au total, de janvier 1955 au 1^{er} juillet 1962, en Métropole, le FLN assassina 6000 Algériens et en blessa 9000. Face à ces actes de terrorisme visant à prendre le contrôle de la population algérienne vivant en France, le 5 octobre 1961, un couvre-feu fut

imposé à cette dernière afin de gêner les communications des réseaux du FLN et l'acheminement des armes vers les dépôts clandestins.

En réaction, acculé, le 17 octobre 1961, le FLN décida de manifester. La manifestation ayant été interdite, elle se déroula donc en violation de la loi et avec violence. Assaillis de toutes parts, 1658 hommes des forces de l'ordre rassemblés en urgence, et non 7000 comme cela est avancé sous la plume de militants autobaptisés « historiens », sont accusés d'avoir « massacré » 300 manifestants et d'en avoir jeté des dizaines à la Seine.

La fabrication d'un « massacre »

Or, cette présentation ne correspond pas à la réalité. En effet, si la répression policière de cette manifestation interdite fut « musclée », se traduisant par plusieurs centaines de blessés, souvent graves, par plusieurs milliers de conduites au poste, par plusieurs centaines de gardes à vue, peut-on pour autant parler de massacre ? Oui, s'il y eut de nombreux morts, non si elle n'en n'a pas fait.

Pour le savoir, il est nécessaire de reprendre la genèse de la fabrication de ce « massacre ». Comme l'écrit justement la Ligue des Droits de l'Homme dans son communiqué cité au début de cette mise au point, « *Cet événement n'a commencé à émerger dans la mémoire collective qu'au milieu des années 1980* », et il a été primitivement reconstruit à partir de trois livres :

1) Celui d'Ali Haroun publié en 1986 est particulièrement intéressant car il s'agit d'un recueil de souvenirs et de témoignages rédigés par d'anciens responsables de la fédération du FLN en France. Ce livre en partie apologétique ne peut donc être accepté comme source utilisable qu'après une profonde critique historique.

2) Celui de Jean-Luc Einaudi publié en 1991 porte sur la manifestation du 17 octobre 1961 à Paris. L'auteur, un militant marxiste, ancien maoïste, n'ayant aucune formation historique, piétine avec constance tout ce qui se rapproche de la méthode scientifique. Voilà ce qui explique ses nombreuses errances méthodologiques qui seront mises en évidence plus loin, mais qui, étonnamment, servent toujours comme argumentaire aux partisans de la thèse du « massacre ».

3) S'appuyant sur Haroun et Einaudi, deux universitaires britanniques, House et MacMaster, publièrent en 2008 un livre militant car il passe sous silence la guerre atroce que se livrèrent le FLN et le MNA de Messali Hadj, ce qui leur permet d'attribuer aux forces de police la totalité des Nord-Africains tués en France. Comme l'a montré Jean-Luc Brunet (2008), rarement un livre à prétention scientifique et écrit par des universitaires aura à ce point dérogé aux règles élémentaires de la déontologie historique.

Des auteurs de second rang et des journalistes suivistes paraphrasèrent ensuite ces trois ouvrages, répétant les mêmes arguments pourtant réduits à néant par les travaux historiques comme cela va être démontré dans les lignes qui suivent.

Dans ces publications, l'on retrouve en effet toujours les mêmes chiffres, toujours les mêmes cadavres inventés, et toujours une constante inflation du nombre de morts (jusqu'à 325 manifestants tués), des dizaines jetés à la Seine et noyés, etc.

Or, et il est essentiel de souligner ce point, les auteurs de ces livres jouent sur les dates en

additionnant régulièrement les décès des Algériens antérieurs et postérieurs au 17 octobre. Pour eux, tout Algérien mort de mort violente durant le mois d'octobre 1961 est par postulat une victime de la répression policière.

Autre élément du dossier, les « noyades » dans la Seine dont nous savons qu'elles furent largement « inventées » le 31 octobre, donc postérieurement à la manifestation du 17 octobre, dans un tract du FLN repris et popularisé par le parti communiste qui en fit une « vérité » devenue aujourd'hui histoire officielle.

D'ailleurs, du 1er au 31 octobre 1961, sur 90 cadavres de « N.A » (Nord-africains selon la terminologie de l'époque), conduits à l'Institut Médico-Légal, 34 avaient été retirés de la Seine ou de la Marne, notamment aux barrages de Suresnes et de Bezons. Or, les enquêtes policières ont montré qu'il s'agissait pour la plupart de meurtres commis par le FLN contre des Algériens partisans de l'Algérie française ou bien qui avaient refusé de lui payer l'*« impôt de guerre »*.

La déconstruction du « massacre »

Cette histoire orientée des « massacres » du 17 octobre 1961 fut déconstruite en plusieurs étapes :

1) En 1998, le Premier ministre de l'époque, le socialiste Lionel Jospin, constitua une commission présidée par le **conseiller d'Etat Dieudonné Mandelkern**[2] qui fut chargée de faire la lumière sur ces évènements. Fondé sur l'ouverture d'archives jusque-là fermées, le rapport remis par cette commission concluait :

« Pour la période comprise entre le 17 octobre et le 31 décembre 1961, 88 corps de Nord-Africains (des FMA pour la plupart[3]), sont entrés à l'IML. De l'avis de la mission, le cas de 25 de ces cadavres appelle une analyse plus poussée. Pour ces cadavres, en effet, la date présumée de la mort ou ses circonstances, telles qu'elles ressortent du registre d'entrée, complété, le cas échéant, par les enquêtes de la police judiciaire, ne permettent pas d'exclure tout lien avec les manifestations. »

On notera la prudence des rédacteurs du rapport et l'on relèvera que 22 de ces 25 morts ont fait, à l'époque, l'objet d'enquêtes judiciaires[4], et qu'aucune d'entre elles n'a conclu à une relation avec la manifestation interdite du 17 octobre.

2) Le 5 mai 1999, **Jean Géronimi, avocat général à la Cour de cassation** remit un rapport demandé par le ministre de la Justice, Madame Elisabeth Guigou, dans lequel il donne un chiffre de 48 morts de Nord Africains, non pas pour le 17 octobre, mais pour tout le mois d'octobre 1961. Ce rapport n'a donc pas grand intérêt pour les historiens car il englobe tous les Algériens morts durant cette période, qu'il s'agisse des victimes du FLN, notamment ce commerçant ayant ouvert sa boutique en dépit des ordres de fermeture ou même de certaines morts naturelles sur la voie publique. Ce même rapport donne le chiffre de 246 Algériens morts de mort violente durant toute l'année 1961, dont 141 avant le 17 octobre et 72 après le 19 octobre, 33 n'ayant pu être identifiés. Là encore, nous sommes loin des chiffres assénés par les amis du FLN

3) En 1999, **Jean-Paul Brunet, universitaire spécialiste de la période contemporaine**,

publia un livre très documenté qui fit voler en éclats la thèse de Jean-Luc Einaudi (1991). Après inventaire dressé par la commission Mandelkern, Jean-Paul Brunet fut en effet autorisé à travailler sur les archives de la préfecture de police se rapportant aux événements du mois d'octobre 1961 et cela, sans devoir attendre le délai légal de soixante-ans. En 2003, Jean-Paul Brunet publia un nouveau livre dans lequel ilacheva de réduire à néant l'argumentaire et la méthodologie de Jean-Luc Einaudi (1991, 2001). Reprenant à la source les éléments sur lesquels repose son écriture de l'histoire du 17 octobre 1961 :

- Il démontre que le prétendu rapport de police faisant état de 140 morts le 17 octobre, document qui sert de point de départ à Einaudi et consorts n'a jamais existé.
- Il reprend la liste des morts que publie Einaudi, montrant que la majorité des décès cités remonte à des dates antérieures à la manifestation du 17 octobre.
- Il montre comment Einaudi a « arrangé » les chiffres en additionnant les cadavres non identifiés reçus à l'IML (Institut médico-légal, la Morgue) au nombre des disparus, et à celui des Algériens transférés administrativement en Algérie après qu'ils eurent été arrêtés le 17 octobre.
- Il établit qu'Einaudi a compté plusieurs fois les mêmes individus dont il orthographie différemment les noms.
- Il réduit à néant le postulat des dissimulations de cadavres.

Sa conclusion concernant Einaudi est particulièrement sévère :

« (...) quand à ces déficiences se joint une passion militante débridée, un esprit de « repentance » » aveugle qui aboutit à mettre au compte de la police française tous les crimes du FLN et à multiplier par huit ou dix le nombre des Algériens tués le 17 octobre 1961, la catastrophe est totale » (Brunet, 2003 : 40).

Un « massacre » qui fit combien de morts ?

Revenons à des chiffres incontestables, à savoir ceux fournis par l'IML (Institut médico-légal, la Morgue) où, à l'époque, étaient réglementairement reçus tous les morts sur la voie publique. Pour toute l'année 1961, 308 cadavres de « N.A » furent admis à l'IML et les investigations alors menées par la police ont permis d'établir que la plupart étaient des victimes de la guerre inexpiable que le FLN menait contre ses opposants partisans de l'Algérie française ou du MNA de Messali Hadj (Valette, 2001). Ainsi :

« (...) de nombreux cadavres de Nord-Africains, parmi les 140 qui ont été enregistrés à l'Institut médico-légal en septembre et en octobre 1961, n'ont aucun rapport avec la police parisienne. Certains sont ceux de harkis ou d'anciens harkis, de membres ou d'anciens membres du Mouvement national algérien, de « traîtres » divers refusant d'obéir aux directives du FLN ; anciens combattants de l'armée française, maris de métropolitaines refusant de le rejoindre ; Algériens n'acceptant pas le payer la capitation mensuelle exigée par le FLN ; Algériens rétifs à la loi coranique, par exemple s'adonnant à la boisson et refusant de s'amender, ou faisant appel aux tribunaux français pour régler un litige, etc. » (Brunet, 2008).

Sur ces 308 morts algériens répertoriés pour toute l'année 1961, combien furent-ils tués par la police lors de la manifestation interdite du 17 octobre 1961 ? Pour le savoir, il suffit de relever le nombre d'entrée de cadavres de « N.A » (Nord-Africains) à l'IML durant la plage chronologique correspondant à la manifestation du 17 octobre 1961. Or, alors que dans la soirée de ce jour, alors que se déroulait dans Paris un « massacre », l'*Institut Médico-Légal* n'a enregistré aucune entrée de corps de « NA ».

Certes, mais il pourra être objecté avec raison que s'il n'y eut pas de morts durant la manifestation, des blessés graves auraient cependant pu mourir par la suite de violents coups reçus. Afin de ne pas écarter cet argument, voyons donc les chiffres plus en détail.

Le Graphique des entrées de corps « N.A » (Nord-africains) par jour. Octobre 1961, à l'*Institut médico-légal de Paris* nous apprend que du 1^{er} au 30 octobre 1961, 90 corps de « NA », furent enregistrés, la plupart étant d'ailleurs des victimes du FLN. Or, entre le 18 et le 21 octobre, soit dans les jours qui suivirent la manifestation du 17 octobre, seuls 4 cadavres de « NA » furent admis à la Morgue. Cependant, avec ces malheureux, nous ne sommes pas en présence de victimes de la « répression » policière car leurs décès n'ont pas de lien avec la manifestation du 17 octobre. Que savons-nous en effet de ces 4 morts ? :

- Le 18 octobre, donc le lendemain la manifestation, deux corps de « NA » furent admis à l'IML, il s'agit d'Achour Belkacem, tué à Colombes, par un policier invoquant la légitime défense, et d'Abdelkader Bennahar retrouvé vers 22 heures dans la rue, également à Colombes, et portant des blessures à la tête avec soupçon d'accident de la circulation. Ces deux morts sont donc étrangers à la manifestation du 17 octobre.
- Les 19 et 20 octobre, l'IML n'a comptabilisé aucune entrée de corps de « NA ».
- Le 21 octobre : 1 corps fut déposé à l'IML, celui de Ramdane Mehani décédé vers 22h 30 durant son transfert du commissariat du 13^e arrondissement au palais des Sports de la porte de Versailles. Le registre de l'IML parle de mort naturelle. Là encore, il n'y a donc aucun lien avec la manifestation du 17 octobre.

Et pourtant, le 18 octobre, à 04 heures du matin, le bilan parvenu à Maurice Legay le directeur général de la police parisienne faisait quant à lui état de 3 morts (Brunet, 2008). Dans ces conditions, le bilan de la « répression » de la manifestation algérienne serait-il donc finalement de trois victimes ?

Pour le savoir, intéressons-nous à ces trois malheureux dont le sort est bien connu et dont, là encore, rien ne permet de dire qu'ils furent tués par les forces de l'ordre ou que leur mort a un lien quelconque avec la manifestation du 17 octobre. En effet :

- Le premier dont le corps fut retrouvé à Puteaux dans une camionnette était un certain Lamara Achenoune mort étranglé puis achevé d'une balle.
- Le second, Abdelkader Déroues, fut également tué par balle, toujours à Puteaux.
- Reste le cas du seul mort relevé dans le périmètre de la manifestation du 17 octobre. Il s'agit, non pas d'un Algérien, mais d'un Français nommé Guy Chevallier, et qui fut tué vers 21h

devant le cinéma REX, crâne fracassé dans des circonstances inconnues.

La conclusion scientifique qui, dans l'état actuel des connaissances, semble s'imposer est donc que le « massacre » des Algériens le 17 octobre 1961 à Paris n'a fait aucun mort algérien... mais peut-être un mort français « de souche » ...

A moins que, comme certains le prétendent, dans la crainte d'enquêtes policières, des cadavres de morts des suites de leurs blessures, mais donc toujours pas durant la manifestation, auraient pu être dissimulés et discrètement enterrés. Cela n'est pas impossible, mais pour pouvoir accepter cette thèse, l'historien a besoin de preuves, de noms, de détails sur les modalités de ces obsèques clandestines et sur les lieux d'ensevelissement etc. Comme on voit mal comment les services des cimetières de la région parisienne auraient pu ignorer ces enterrements clandestins, ces derniers se seraient alors faits en forêt ou en pleine campagne, dans des cimetières improvisés dont, pour le moment, nulle trace n'a encore été retrouvée[5].

Pour les historiens du futur, les « massacres » du 17 octobre 1961 à Paris seront donc étudiés comme la fabrication d'un mythe, à l'image du « montage de Timisoara » en Roumanie, des « **couveuses** » du Koweït ou des « *armes de destruction massive* » en Irak. Cela n'empêchera pas évidemment certains de célébrer un mythe utile à leur entreprise de déconstruction.

Nous sommes en réalité face à une manœuvre de subversion parfaitement coordonnée et que nul n'ose dénoncer de peur de se faire mettre au ban du « monde médiatique » et du microcosme politique. Heureusement, restent encore- pour le moment-, les réseaux sociaux qui auront tout loisir de faire écho à cette mise au point.

Bernard LUGAN

<https://bernardlugan.blogspot.com>

Pour en savoir plus :

- Brunet, J-P., (1999) *Police contre FLN. Le drame d'octobre 1961*. Paris.
- Brunet, J-P., (2002) « Enquête sur la nuit du 17 octobre 1961 ». Les Collections de l'Histoire, hors-série n°15, mars 2002.
- Brunet, J-P., (2003) *Charonne, lumière sur une tragédie*. Paris.
- Brunet, J-P., (2008) « Sur la méthodologie et la déontologie de l'historien. Retour sur le 17 octobre 1961 ». Commentaire, vol 31, n°122, été 2008.
- Brunet, J-P., (2011) « Combien y a-t-il eu de morts lors du drame du 17 octobre 1961 ? ». Atlantico, 17 octobre 2011.
- Einaudi, J-L., (1991) *La Bataille de Paris :17 octobre 1961*.
- Einaudi, J.-L (2001) Octobre 1961, un massacre à Paris. Paris
- Haroun, A., (1986) *La 7^e Wilaya. La guerre du FLN en France (1954-1962)*. Paris
- House et MacMaster, N., (2008) *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'Etat et la mémoire*.
- Lugan, B., (2017) *Algérie l'histoire à l'endroit*. Editions de l'Afrique Réelle.
- Valat, R., (2007) *Les Calots bleus. Histoire d'une police auxiliaire pendant la Guerre d'Algérie*. Paris.

- Valat, R., (2009) « La force police auxiliaire : une historiographie sous influence ? Réponse de l'auteur aux critiques formulées contre son ouvrage *Les Calots bleus et la bataille de Paris. Une force police auxiliaire pendant la guerre d'Algérie*. En ligne, 13 pages.
- Valette, J., (2001) *La guerre d'Algérie des messalistes*. Paris.

[1] Pour le détail de la réfutation de l' histoire de ce « massacre », on peut lire de Bernard Lugan [Algérie l'histoire à l'endroit. Les 10 grandes controverses de l'histoire](#).

[2] « Rapport sur les archives de la Préfecture de police relatives à la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961 ». Rapport établi à la demande du Premier ministre, M. Lionel Jospin et remis au mois de janvier 1998 par M. Dieudonné Mandelkern président de section au Conseil d'Etat, président ; M. André Wiehn, Inspecteur général de l'administration ; Mme Mireille Jean, Conservateur aux Archives nationales ; M. Werner Gagneron, Inspecteur de l'administration. [En ligne](#) sur le site de la *Documentation française*.

[3] FMA= Français musulmans Algériens.

[4] Pour ces décès, comme d'ailleurs pour tout Algérien mort de mort violente, le Parquet de Paris avait instruction d'ouvrir une procédure d'enquête dont les traces sont disponibles et ont été exploitées.

[5] Des insinuations assassines sont également faites. Benjamin Stora dans un entretien au *Nouvel Observateur* (Grand reporters.com janvier 2003) cite ainsi Omar Boudaoud, un des responsables de la manifestation du 17 octobre 1961 qui parle de « pendaisons dans le Bois de Vincennes et (d') une Seine remplie de cadavres ». Benjamin Stora ne fait certes que reprendre des déclarations qu'il n'assume pas, mais qu'il ne rectifie pas non plus...

Inauguration du Campus OSINT : un nouvel outil pour le renseignement en sources ouvertes

Category: 2020-2030,Actualités,DOCUMENTS,Europe de l'Ouest,Intelligence économique,Numérique,PERIODES,REGIONS,Renseignement,Technologies,THEMATIQUES
22 octobre 2024



Le délégué général pour l'Armement, Emmanuel Chiva, a inauguré le Campus OSINT, réparti sur deux sites (Paris et Angoulême), destiné à renforcer l'usage de l'intelligence économique et de l'OSINT au sein de la défense française. Ce campus vise à soutenir la sécurité économique, favoriser les échanges entre acteurs, et développer des solutions innovantes pour la Base industrielle et technologique de défense (BITD).

Commentaire AASSDN : Le développement de l'intelligence économique depuis l'arrivée des nouveaux outils numériques et son intégration de l'intelligence artificielle donne des résultats spectaculaires dans la pratique et l'utilisation de l'OSINT. Le délégué général pour l'Armement, Emmanuel Chiva, est un des rares hauts fonctionnaires qui en est convaincu depuis longtemps. Sa décision va permettre à l'Armée française de bénéficier progressivement d'outils améliorant sa compréhension de l'environnement, de son évolution et de l'adversaire en évitant la dispersion des initiatives.

Espérons que ceci inspirera d'autres Services dans leur recherche de l'efficacité.

Inauguration du Campus OSINT par le Délégué général pour l'armement (DGA)

- Après l'inauguration du centre DGA Information stratégique au printemps dernier, le délégué général pour l'armement Emmanuel Chiva inaugure la deuxième entité centrée sur le renseignement en sources ouvertes, à Paris, le 15 octobre 2024.
- Situé sur deux sites (Paris et Angoulême), le Campus OSINT* a pour mission d'animer un écosystème constitué d'opérationnels du ministère des Armées et des Anciens Combattants, d'éditeurs de solutions et de logiciels, de chercheurs et d'universitaires ainsi que d'acteurs étatiques et privés.
- Son activité s'inscrit pleinement dans l'objectif de renforcer la sécurité économique des entreprises de la Base industrielle et technologique de défense (BITD).

Le site parisien du campus constituera un lieu de rencontre des acteurs de l'OSINT, destiné à leur permettre de réaliser des démonstrations de produits et de techniques. Il favorisera également les échanges entre les différents acteurs.

Le deuxième site du campus, situé à Angoulême (Charente), assure quant à lui l'expertise des outils et des méthodes OSINT, au profit de la DGA et du ministère. Co-localisé avec le centre *DGA Intelligence Stratégique*, il accueille les utilisateurs de l'État ainsi que les concepteurs de solutions dans un cadre adapté à la réalisation d'expérimentations sur une longue durée. Il jouera un rôle moteur en vue de développer de meilleures solutions et méthodologies sur l'OSINT.

Relevant de la DGA (Direction de l'industrie de défense - service de la sécurité économique - sous-direction de l'intelligence économique), le site parisien contribuera au renforcement de l'intelligence économique et du renseignement en source ouverte afin d'anticiper l'évolution des marchés de la BITD, de la concurrence industrielle et des compétiteurs stratégiques.

Un *challenge OSINT Capture the Flag* (CTF) sur le thème de la sécurité économique des entreprises de la BITD, constituera le prochain temps fort du campus. Ouvert à tous, il se déroulera du 14 au 27 novembre 2024, avec une finale à Angoulême qui sera suivie d'une cérémonie de remise des prix.

Emmanuel Chiva a indiqué « *la création de ce campus OSINT vient donner du corps à une priorité qui me tenait à cœur : le plein investissement par la DGA du champ de l'intelligence économique. C'est un enjeu majeur pour notre contribution à la fonction stratégique connaissance-anticipation et pour la bonne conduite, notamment, de notre mission de soutien à la BITD* ».

*OSINT : *open source intelligence*

Loi de finances 2025 pour les Armées : priorité à l'équipement et l'intelligence artificielle

Category: 2020-2030,Actualités,Armement,Europe de l'Ouest,PERIODES,REGIONS,THEMATIQUES

22 octobre 2024



Le projet de loi de finances 2025 prévoit un budget des armées de 50,5 milliards d'euros, en hausse par rapport à 2024, conforme à la loi de programmation militaire 2024-2030. Ce budget permettra de renforcer les capacités de défense, avec des investissements dans l'équipement, l'intelligence artificielle, et la fidélisation des effectifs.

Projet de loi de finances 2025 : le budget des armées conforme à la loi de programmation militaire 2024-2030

- Présenté le 10 octobre en Conseil des ministres, le projet de loi de finances 2025 prévoit une hausse du budget des armées.
- Le budget de la mission « Défense » sera porté à 50,5 milliards d'euros de crédits de paiement hors pensions, soit 3,3 milliards de plus qu'en loi de finances initiale 2024.
- Un budget stable, ces dernières années, est consacré à la mission « Anciens combattants », avec 1,8 milliard d'euros de crédits de paiement.
- Conforme à la trajectoire fixée par la loi de programmation militaire 2024-2030, ce budget consolide la cohérence du modèle d'armée et accélère les efforts engagés en matière de fidélisation, d'intelligence artificielle et de reconditionnement des stocks de munitions.

Le Projet de loi de finances (PLF) 2025 constitue la deuxième année de mise en œuvre de la Loi de programmation militaire 2024-2030 (LPM). Dotée de 50,5 milliards d'euros de crédits de paiement hors pensions, la mission « Défense » permettra de poursuivre le renforcement des

capacités de nos armées, dans un contexte stratégique mondial en constante mutation, marqué par le durcissement de la compétition entre acteurs et le retour de la guerre de haute intensité sur le continent européen.

L'année 2025 sera marquée par :

- **une augmentation des effectifs de 700 ETP**, au profit du renseignement, du cyber, de l'IA, du renforcement des capacités majeures des armées et de la transformation du ministère dans le domaine du soutien ;
- **une intensification de la préparation opérationnelle des forces**, à laquelle seront consacrés 7,8 milliards de crédits de paiement, soit près de 364 millions d'euros d'augmentation par rapport à 2024 au service de la montée en puissance de nos forces ;
- **des investissements sur les équipements** : 10,6 milliards d'euros de livraisons d'équipements dans les trois milieux en 2025, soit 16% supplémentaires par rapport à 2024, concrétisant la montée en cadence prévue en LPM ;
- **un niveau élevé de commandes**, correspondant aux priorités capacitaires définies dans la LPM 2024-2030, avec 20,2 milliards d'euros de commandes au profit de la poursuite de notre réarmement.

Le budget 2025 des armées marquera certains efforts prioritaires, notamment en matière de :

- **fidélisation 360 des militaires et civils du ministère**, avec 265 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires alloués ;
- **développement de l'intelligence artificielle de défense**, avec 300 millions d'euros de crédits de paiement dédiés, soit un effort supplémentaire de 100 millions d'euros ;
- **recomplètement des stocks de munitions**, avec 1,9 milliard d'euros de crédits de paiement, prenant en compte les retours d'expérience des conflits en Ukraine, des actions de feu en mer rouge et l'importance des stocks.

« 2025 est ainsi une année où les résultats concrets seront démultipliés, dans chaque unité, pour améliorer sensiblement le quotidien de nos soldats et de leurs familles. Depuis l'élection du Président de la République il y a sept années, le budget de nos armées a augmenté de 16 milliards d'euros. C'est un effort de la Nation qui était nécessaire pour réparer ce que plusieurs décennies de restrictions budgétaires avaient abîmé dans nos armées. » Sébastien Lecornu, ministre des Armées et des Anciens combattants.

Retrouvez tous les chiffres clés de la mission « Défense » 2025 dans la [plaquette réalisée](#) par le ministère des Armées et des Anciens combattants.

Rafale standard F5 : premières commandes notifiées aux industriels

Category: 2020-2030,Actualités,Armement,Europe de l'Ouest,PERIODES,REGIONS,Technologies
22 octobre 2024



Le ministre des Armées a annoncé le lancement des premières commandes pour le Rafale standard F5, qui intègre des améliorations majeures, notamment un nouveau radar, des systèmes de guerre électronique, et l'intégration du missile ASN4G. Le développement d'un drone de combat furtif pour soutenir le Rafale F5 a également été initié, avec pour objectif de renforcer les capacités dans des environnements hautement contestés.

Rafale standard F5 : premières commandes notifiées aux industriels

- À l'occasion de sa visite sur la base aérienne 113 de Saint-Dizier le mardi 8 octobre 2024, Sébastien Lecornu, ministre des Armées et des Anciens combattants, a annoncé le lancement des premières commandes permettant de structurer le nouveau standard F5 du Rafale.
- Le Rafale au standard F5 sera apte à l'emport et au tir du futur missile nucléaire ASN4G, qui entrera en service au cours de la prochaine décennie.
- Les premiers contrats de développement d'un drone de combat furtif ont également été notifiés aux sociétés Dassault Aviation, Thales et Safran. Celui-ci sera chargé d'appuyer le Rafale F5 dans les missions « d'entrée en premier », le combat air-air, les missions air-surface et la suppression des défenses aériennes ennemis dans les environnements contestés.
- Le standard F5 est le fruit de travaux conduits en plateau collaboratif par la DGA, les

états-majors d'armées et la Direction de la maintenance aéronautique (DMAé). Il s'inscrit directement dans la dynamique de la loi de programmation militaire 2024-2030.

Conduit sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction générale de l'armement (DGA), le programme *Rafale* s'appuie sur des développements continus permettant d'adapter les appareils à l'évolution du besoin, par standards successifs. Attendu pour la prochaine décennie, le *Rafale F5* vise à améliorer les capacités opérationnelles des forces aériennes françaises, autant pour les missions liées à la dissuasion nucléaire que pour les missions conventionnelles, en réponse à l'évolution rapide des menaces.

Succédant au standard *F4*, qui introduit déjà des innovations en matière de connectivité et de puissance de traitement des données, le standard *F5* pousse encore plus loin ces avancées en proposant un renforcement inédit des capacités du *Rafale*. Véritable rénovation à mi-vie, le standard *F5* inclut le développement d'un nouveau radar, d'un nouveau système de guerre électronique, de nouveaux capteurs optroniques et l'intégration du missile nucléaire *ASN4G*, ainsi que d'armes de saturation. Il bénéficiera d'une intégration renforcée avec d'autres systèmes, tant au sol qu'en vol, et pourra être appuyé par un drone furtif de combat conçu pour faciliter les opérations de pénétration des défenses adverses.

Le *Rafale F5*, accompagné de son drone de combat furtif, disposera de capacités renforcées lui conférant une supériorité dans des environnements hautement contestés. S'appuyant sur l'expérience acquise avec le démonstrateur *nEUROn**, le drone accompagnateur du *Rafale F5* présentera un haut niveau de discréetion et disposera de capteurs de nouvelle génération. Il sera doté d'une connectivité résiliente et disposera d'une large panoplie d'emports. Il pourra être ravitaillé en vol afin d'être en mesure d'opérer sur un large rayon d'action.

L'intégration native d'intelligence artificielle dans son système de mission offrira aux équipages du *Rafale* la possibilité d'intégrer le drone dans une stratégie de combat collaboratif agile, première brique du programme *SCAF* (Système de combat aérien du futur).

Le drone de combat furtif tirera également pleinement les bénéfices des synergies permises par son développement conjoint avec le standard *F5* du *Rafale* en s'inscrivant dans une chaîne logistique cohérente, destinée à en optimiser l'exploitation opérationnelle. *Initié en 2003, le programme *nEUROn* a réuni les ressources aéronautiques de six pays européens, sous la maîtrise d'œuvre de Dassault Aviation. Le premier vol a eu lieu en décembre 2012. Plus de 170 vols d'essais ont été effectués à ce jour. Le programme *nEUROn* a tenu toutes ses promesses en termes de performances, de délai et de budget.

Tir d'essai du futur missile antiaérien de

l'armée française qui devrait entrer en service en 2026

Category: 2020-2030,Actualités,Europe de l'Ouest,Global

22 octobre 2024



Le missile jaillit de son tube et bondit vers le ciel. Une dizaine de secondes plus tard, la cible volante est désintégrée: l'armée française a testé mardi avec succès la future version de son missile anti-aérien, qui doit pouvoir intercepter certains missiles balistiques ou hypersoniques.

Commentaire AASSDN : Ce tir d'essai du nouveau missile anti-aérien franco-italien *Aster nouvelle technologie* développé par MBDA vise à préparer le remplacement à partir de 2026 du missile *Aster* déjà en service notamment au sein des armées de Terre et des marines française et italienne.

Il a également pour ambition de proposer aux nations européennes une alternative au projet allemand de bouclier anti-missiles, composé de 3 couches de défense dont deux seraient équipées de missiles achetés sur étagères aux Etats-Unis et à Israël.

A cet égard, il faut bien comprendre que c'est l'aspect industriel qui guide l'initiative allemande. Pour l'Allemagne le SAMP/nouvelle génération ne permet pas de développer son industrie nationale de missile. Nos voisins d'outre-Rhin ne cherchent pas l'autonomie stratégique en soi si cela ne bénéficie pas à son industrie.

A l'heure où l'on parle d'Europe de la Défense ou de défense de l'Europe, il est surprenant que la plupart des pays européens aient déjà fait le choix de s'équiper de matériels développés essentiellement par des pays hors UE.

Si ce projet franco-italien ne parvenait pas à s'imposer en Europe, il ne faudrait plus parler d'autonomie stratégique européenne compte tenu de la dépendance de l'étranger dans laquelle

demeurerait l'UE et compte tenu du caractère hautement stratégique de ce système d'armes.

Baptisé « *opération Mercure* », l'essai mené au centre d'essais de la Direction générale de l'armement (DGA) à Biscarrosse (Landes, sud-ouest) est le “premier tir de développement de ce que sera le futur missile Aster”, explique la directrice du centre, l'ingénieure de l'armement Corinne Lopez.

Le missile *Aster 30 B1NT* (nouvelle technologie), qui doit entrer en service en 2026, aura la capacité d'atteindre une cible volant à 25 000 mètres d'altitude à 150 kilomètres à la ronde, selon son concepteur, le fabricant de missiles européen MBDA.

Outre les avions, il aura la capacité d'intercepter des missiles balistiques de moyenne portée, du type de ceux tirés la semaine passée par l'Iran contre Israël, ainsi que les missiles dits hypersoniques, volant à plus de Mach 5 (6 000 km/h).

Pour l'heure, l'exercice se joue avec deux cibles orange volant à près de 900 km/h au-dessus de l'océan Atlantique à 6 000 mètres d'altitude, à une vingtaine de kilomètres de la côte.

Il en faudra plusieurs autres avant que le missile et son système de défense sol-air de moyenne portée (*SAMP/T NG*, sol-air moyenne portée terrestre de nouvelle génération) entrent en service.

“5, 4, 3, 2, 1... Tir autorisé”, énonce l'officier de conduite d'essai dans la salle d'opérations bardée d'écrans d'où sont surveillées et recueillies les données radar, optique ou de télémesures.

En bord de mer, une batterie de défense sol-air, tubes de lancement pointés à la verticale, déclenche le tir. “A tous, la cible a été touchée”, annonce peu après l'officier sous les applaudissements du ministre des Armées Sébastien Lecornu et de plusieurs parlementaires.

« *C'était la première épreuve d'un programme qui est absolument clé (...) un beau succès sur la discrimination de cibles* », salue M. Lecornu. Doté d'un nouvel autodirecteur, sorte de petit radar situé dans sa tête, le missile a en effet su faire la différence entre ce qui lui était présenté comme l'aéronef ami et l'autre ennemi.

Espoirs commerciaux

La France est engagée dans un renforcement de sa défense sol-air, domaine délaissé depuis la fin de la Guerre froide. Elle prévoit d'y consacrer 5 milliards d'euros d'ici 2030 et a déjà commandé 8 systèmes *SAMP/T* de nouvelle génération, qui avec les nouveaux *Aster* comprendra un nouveau radar et un nouveau système de conduite de tir. Elle doit en commander quatre autres dans les années à venir.

L'Italie, avec qui le programme a été lancé en 2021, doit de son côté se doter de 10 de ces systèmes. Les missiles *Aster 30 B1NT* équiperont également les frégates françaises et italiennes, ainsi que les pays qui achètent ces navires auprès des deux pays, tout comme certains bâtiments britanniques.

« *Les frappes iraniennes sur Israël montrent bien à quel point les menaces balistiques à longue*

portée sont malheureusement devant nous. La France doit être prête », juge le ministre.

Alors que le système SAMP/T n'a jamais trouvé preneur à l'export, hormis une batterie donnée à l'Ukraine pour l'aider à défendre son ciel face aux bombardements russes, le ministre espère de futurs succès commerciaux, alors que de nombreux pays européens ont opté pour le Patriot américain.

Il s'agit pour Paris et Rome d'offrir une alternative au projet de « bouclier du ciel européen » (ESSI) lancé par l'Allemagne et auquel se sont joints une vingtaine de pays. Celui-ci entend s'appuyer sur les systèmes anti-aériens *Iris-T* allemand pour la défense sol-air courte portée, *Patriot* américain pour la moyenne portée et américano-israélien *Arrow-3* pour la longue portée.

Avec le futur missile Aster, espère Sébastien Lecornu, « *on est en train d'avoir un saut technologique suffisamment fort pour permettre à une partie de l'Europe d'acheter franco-italien et d'avoir une solution complètement souveraine* », à 100% européenne.

Dépêche AFP

08/10/2024 à 14:18L

...

Légende de la photo : Photo d'illustration

Source de la photo : Pixabay

Les Américains quittent l'Irak, nécessité oblige

Category: 2020-2030,Actualités,Amérique du Nord,Maghreb - Moyen Orient

22 octobre 2024



« À la mi-septembre, le gouvernement irakien a annoncé qu'il était parvenu à un

accord avec les États-Unis pour retirer la plupart des troupes américaines d'Irak au cours des deux prochaines années » signale pour Atlantic Council Anthony Pfaff, par ailleurs directeur intérimaire de l'Institut d'études stratégiques de l'US Army War College (1).

Commentaire AASSDN : Au moment où l'armée israélienne vise la neutralisation durable des capacités militaires du Hezbollah au Liban, cette lettre de Léosthène analyse les conséquences éventuelles du retrait de la presque totalité de l'armée américaine en Irak.

Peut-on se demander, un peu plus de vingt ans après leur invasion du pays en mars 2003 au prétexte du gros mensonge des armes de destruction massive qu'aurait possédées Saddam Hussein et dans le contexte du grand désordre de la région aujourd'hui, ce qu'il en est du « Grand Moyen-Orient » promu à l'époque par George Bush et son équipe de néoconservateurs ?

L'idée, pour « propager la liberté » - écrivions-nous en novembre 2005 - était que l'ébranlement des régimes autoritaires et l'instauration d'économies ouvertes provoqueraient, par l'exemple, des aspirations populaires au bien-être et au desserrement de féodalités étouffantes. Et que ces revendications, appuyées financièrement et politiquement par les Etats-Unis et leurs alliés, favoriseraient naturellement les changements de régimes attendus. Il s'agissait aussi de garantir, entre autres choses, la sécurité d'Israël.

Un lecteur, lucide, nous écrivait alors que tout le Moyen-Orient était désormais « *sur la paume du démon* » (*ala kaf ifrit en arabe*).

L'état de la région lors des élections organisées par les Américains en Irak en janvier 2005, que nous décrivions ici - *Les urnes en treillis* (2) - n'inspirait en effet pas la sérénité. L'Iran chiite, qui voyait d'un œil favorable l'affaiblissement d'un rival et voisin encombrant, gouverné depuis le protectorat anglais par les sunnites, partageait avec la Turquie (alors laïque) un souci avec les revendications d'indépendance des populations Kurdes vivant des deux côtés des frontières. La Jordanie ne considérait pas avec enthousiasme l'idée qui traînait dans les cartons des néoconservateurs, d'une grande Jordanie incluant une partie de l'Irak (site idéal, pour certains stratèges américains, pour une "délocalisation" des Palestiniens). La Syrie se sentait esseulée, financièrement et politiquement, quand l'Arabie Séoudite ne pouvait pas voir favorablement la perte d'influence des sunnites en Irak. Des signes inquiétants confirmaient, au Koweït, qu'une opposition existait à la présence (25 000 hommes) des troupes américaines. Dans le Golfe, le jihadisme sunnite progressait dans la population mais aussi chez les cadres civils et militaires, un cauchemar dans les Emirats qui craignaient la contagion de la violence plus que de la « démocratie ». Enfin, la Ligue arabe exprimait, à Rabat, ses réserves face à la nouvelle version américaine de leur plan du « Grand Moyen-Orient ».

On sait depuis combien le diable avait la main large.

On sait aussi que les transitions démocratiques espérées avec les « printemps arabes » (2011), n'ont pas eu lieu. « *Les « printemps arabes » n'ont été pour l'instant qu'un bref mirage pour des pays comme l'Égypte, la Libye ou la Syrie, sans parler du Yémen ou encore de Bahreïn... Dans ces pays, ce fut plutôt un retour au statu quo (Bahreïn) et à la dictature (Égypte) ou, pire, une chute inexorable dans le chaos (Libye, Syrie, Yémen)* » remarquait l'universitaire (Aix-Marseille) Roland Lombardi en 2016. On a vu aussi la Russie intervenir en Syrie (2015) où

s'installait un califat, puis la Chine s'ouvrir la porte de l'Iran dès 2016 (3) puis réussir en mars 2023 une médiation entre deux ennemis donnés comme irréconciliables, l'Arabie Séoudite sunnite et l'Iran chiite, rivaux religieux, politiques et militaires pendant que les Etats-Unis affrontaient un désamour de leur vieux partenaire séoudien. La région se dégelait, pouvait-on espérer, plus soucieuse de prospérité que d'affrontements en armes. Téhéran cherchait même à devenir membre des BRICS - qui intéressaient aussi l'Arabie Séoudite et la Turquie. Nous sommes loin du rêve néoconservateur de George Bush.

Aujourd'hui ? L'Iran a-t-il été dépassé par des « proxies », dont le Hezbollah, dont il n'a pas la maîtrise ? Quoi qu'il en soit, on voit les Américains comme pris dans un piège, le rêve néoconservateur échoué, la sécurité d'Israël toujours à risque.

Alors même qu'ils tentent de se retirer avec prudence d'Irak. « *Le 27 septembre* », précise Anthony Pfaff (1), « *les responsables américains et irakiens ont présenté l'accord comme une transition dans laquelle la présence de la coalition militaire prendrait fin et où les États-Unis et l'Irak passeraient à une relation bilatérale en matière de sécurité. Selon les deux annonces, la plupart des troupes américaines partiraient d'ici la fin de 2025, laissant derrière elles un petit contingent au Kurdistan pour soutenir les opérations de lutte contre l'État islamique d'Irak et al-Cham (ISIS) en Syrie. Les troupes restantes se retireront d'ici la fin de 2026, mais les personnes impliquées dans la relation de coopération en matière de sécurité resteront sur place* ». Sachant pourtant qu'un « *retrait donnerait également une victoire apparente à l'Iran et à ses milices supplétives, dont les attaques continues contre les forces américaines s'inscrivent dans le cadre d'une campagne permanente visant à réduire la présence des États-Unis dans la région* ».

Mais, ajoute Anthony Pfaff, « *il est probable que les États-Unis ne pourraient - ou ne voudraient - pas faire grand-chose pour changer la position du gouvernement irakien sur la présence des troupes américaines. Les efforts de l'Iran pour repousser les forces américaines et l'intérêt du public irakien à ne pas être entraîné dans le conflit entre l'Iran et les États-Unis ont exercé une pression considérable sur le gouvernement irakien pour qu'il expulse les troupes américaines pendant un certain temps* ». En particulier « *après la frappe américaine qui a tué le commandant de la force Quds du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI), Qasem Soleimani* » en janvier 2020. En effet, « *le parlement irakien a adopté une résolution non contraignante en faveur de l'expulsion des forces américaines. La pression en faveur de l'application de cette résolution s'est poursuivie sans relâche, les États-Unis, l'Iran et leurs mandataires s'étant engagés dans plusieurs cycles d'escalade depuis lors* ».

Et les Irakiens ont peut-être aussi d'autres idées, si on en croit le quotidien de référence russe *Izvestia* (4).

« *L'Irak recherche un partenariat militaire avec la Russie dans le cadre du retrait de la coalition dirigée par les Etats-Unis* », titrait le quotidien le 3 octobre. « *L'Irak souhaite développer une coopération militaire et en matière de renseignement avec la Russie. Étant donné que Moscou a fait ses preuves en matière de lutte contre le terrorisme, Bagdad voit une opportunité de travailler ensemble pour s'assurer que les organisations radicales ne reviennent pas sur le sol irakien*, a déclaré le conseiller politique du Premier ministre irakien, Fadi al-Shammari, dans une interview accordée à *Izvestia* ». Et, détaillant les objectifs irakiens : « *La Russie a une grande expérience de la lutte contre le terrorisme et dispose de*

capacités militaires et de renseignement avancées qui pourraient profiter à l'Irak. Les deux pays sont unis par des liens de longue date, que nous cherchons à développer et à renforcer dans les domaines de la sécurité, de l'armée, du renseignement, de l'économie et de la science ». Un expert militaire et officier retraité des forces armées irakiennes, Saif Raad, ajoute : « Il y a une opportunité de développer les relations russo-irakiennes en renforçant les capacités militaires, la chose la plus importante étant l'accord pour conclure un contrat sur la vente du système de défense aérienne S-400 à l'Irak. Cela pourrait modifier l'équilibre des forces et donner à l'Irak une plus grande influence sur les puissances mondiales ».

A ce point, on peut s'interroger sur le bilan que font les Américains eux-mêmes de leur politique étrangère. Certains le tentent, même si, reconnaissent-ils, la période électorale n'est pas le meilleur moment. « *Les politiques américaines de primauté ont conduit à l'échec des guerres d'Irak et d'Afghanistan et à la montée en puissance de rivaux potentiels tels que la Russie et la Chine* » (5) écrit Kevin Blachford (King's College de Londres). Et, sans illusions : « *La réapparition récente des voix néoconservatrices de l'ère George W. Bush montre certainement que certaines idées ont la vie dure et que le fractionnement au sein de l'establishment de la politique étrangère persiste* ». Rien de simple pour espérer une évolution, « *il est peu probable que la prochaine étape soit un plan soigneusement coordonné suivant une stratégie globale* ». Mais, ajoute-t-il, si, « *ces dernières années, la grande stratégie américaine a été façonnée par la domination des élites libérales progressistes qui soutiennent la primauté des États-Unis (...) cette domination des primacistes libéraux est aujourd'hui sujette à débat* ».

Nécessité oblige ?

Hélène NOUAILLE

La lettre de Léosthène,

<http://www.leosthene.com>

le 5 octobre 2024, n° 1854/2024

Notes :

(1) Atlantic Council, le 2 octobre 2024, Anthony Pfaff, *After Operation Inherent Resolve : How to not mess up US-Iraq security relations again*

<https://www.atlanticcouncil.org/blogs/menasource/operation-inherent-resolve-us-iraq-ties/>

(2) Léosthène n° 85/2005 du 8 janvier 2005, *Irak, les urnes en treillis*

Description de l'organisation d'élections en Irak : les listes, les participants, les interférences étrangères, le rôle des "ONG" américaines, le financement. Les risques de guerre civile post-électorale, ouverte ou larvée.

(3) Voir Léosthène n° 1716/2023, le 15 février 2023, *Amis en temps d'épreuves, l'Iran et la Chine*

C'est en mars 2021, bien avant les tensions actuelles et la polarisation générale autour de la guerre en Ukraine, que Djavad Zarif, alors ministre des Affaires étrangères iranien, qualifiait la Chine « *d'amie des jours difficiles* ». L'Iran et la Chine venaient de signer un accord « *pour une coopération globale de 25 ans* », conclusion du chemin ouvert en 2016 par la visite du

président Xi Jinping à Téhéran - une première alors depuis plus de dix ans. C'est aujourd'hui le président iranien qui est en visite officielle à Pékin pour deux jours, du 14 au 16 février - accompagné par les ministres de l'Economie, des Transports, du Pétrole, par le président de la Banque centrale iranienne et par une large délégation d'hommes d'affaires. En regard, Téhéran, qui ne peut pas s'enfermer dans un tête-à-tête chinois, peut trouver avec la Russie un partenaire intéressant pour équilibrer le poids de la puissance chinoise. Tous amis ? Ou alors ? En ces temps troublés, il faut à ceux qui sont mis à l'index se trouver ou se retrouver, nécessité fait loi. Chacun avec son histoire, ses intérêts, ses idées, mais amis stratégiques. Une alliance westphalienne ?

(4) TASS, le 3 octobre 2024, *Press review: Israeli reprisal against Iran looms and Iraq bets on Russia amid US exit* (voir le second papier)

<https://tass.com/pressreview/1851377>

(5) *The American Conservative*, le 4 octobre 2024, Kevin Blachford, 'Grand Strategy' Misses the Point

<https://www.theamericanconservative.com/grand-strategy-misses-the-point/>

Début des essais en mer de la frégate Amiral Ronarc'h

Category: 2020-2030, Actualités, Armement, Europe de l'Ouest
22 octobre 2024



Début des essais en mer de la Frégate de défense et d'intervention (FDI) Amiral Ronarc'h

Emission à revoir sur LCP : “La Taupe”, Envoyé Spécial sur l'affaire Farewell (1990)

Category: 1989-1992, Actualités, Affaire Farewell, CIA (USA), Contre-espionnage, Europe de l'Est, Europe de l'Ouest, Guerre froide (1945-1989), Livres et publications

22 octobre 2024



Une ancienne émission sur l'affaire Farewell sera diffusée prochainement sur la chaîne LCP

Rembob'Ina s'intéresse à l'une des plus grandes histoires d'espionnage du XXème siècle, grâce à une incroyable enquête, menée par les journalistes Dominique Tierce et Hervé Brusini.

Dans les années 80, les secrets livrés à l'Ouest par Vladimir Vetrov alias “La Taupe”, officier supérieur du KGB baptisé *Farewell* par les services français, ont contribué à démanteler les réseaux soviétiques, à perturber le complexe militaro-industriel et à accélérer la chute de l'URSS 10 ans après.

Hervé Brusini revient en plateau sur la genèse de ce reportage, comment ils se sont retrouvés au cœur de cette affaire et ont réussi à révéler l'identité de la Taupe. Lauréat du Prix Albert Londres en 1991 pour “La Taupe”, Hervé Brusini est aujourd’hui président de ce prestigieux prix.

MAGAZINE

Durée : 1 heure 27 minutes

Diffusions sur LCP TNT

- Jeudi 10 octobre 2024 à 20:32
- Vendredi 18 octobre 2024 à 00:30

Diffusions sur LCP 100%

- Jeudi 10 octobre 2024 à 20:32
- Vendredi 18 octobre 2024 à 00:30

Invités :

Hervé Brusini, journaliste

Agnès Chauveau, Ina

Farewell

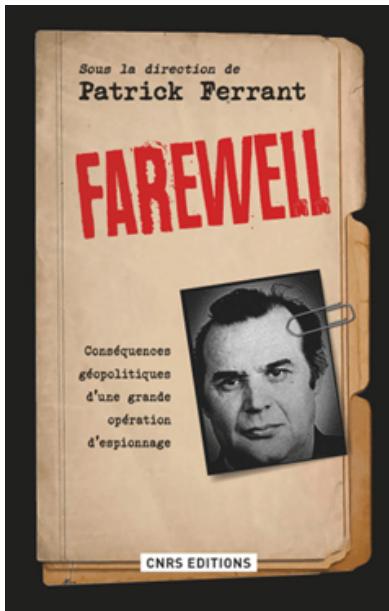
Conséquences géopolitiques d'une grande opération d'espionnage

En mars 1981 débute à Moscou l'une des plus grandes opérations d'espionnage du siècle dernier, l'Affaire Farewell : le colonel du KGB Vladimir Vetrov remettait à un Français mandaté par la DST les premiers documents prouvant l'ampleur du pillage scientifique et technologique soviétique à l'Ouest. Les deux blocs sont alors en pleine Guerre froide et François Mitterrand, récemment élu, révèle au président Reagan les dessous de cette affaire avant d'ordonner l'expulsion de 47 « diplomates » soviétiques.

Plusieurs acteurs-clés de l'opération révèlent ici ses aspects restés encore secrets, à Moscou, à Paris et à Washington.

Entre autres, le lecteur découvrira les témoignages inédits de l'homme qui était au contact de Vetrov à Moscou, et de Richard V. Allen, conseiller à la Sécurité nationale du président Reagan, qui explique comment Reagan et la CIA ont utilisé les renseignements de Farewell pour perturber le complexe militaro-industriel soviétique. Et accélérer la chute de l'URSS.

À travers les interventions de Raymond Nart pour la DST, de Daniel Vernet, correspondant du Monde à l'époque, de Françoise Thom, Bertrand Warusfel et Olivier Forcade, mais aussi d'Igor Preline qui apporte le point de vue soviétique du KGB, Farewell éclaire les dernières zones d'ombre d'une des plus singulières affaires d'espionnage des années quatre-vingt.



Fiche d'identité du livre

Titre : "Farewell. Conséquences géopolitiques d'une grande opération d'espionnage"

Sous la direction : Patrick Ferrant

Editions : CNRS

Disciplines : Histoire et Relations internationales

Parution : 07/05/2015

Nombre de pages: 360

Dimension : 14.0 x 22.0 cm

Prix : 22,90€

EAN : 9782271086716

Pour de plus amples informations sur le livre, rendez-vous sur le [site du CNRS](#)

Le livre est disponible au siège de l'AASSDN au prix de 20 € et peut être adressé directement (prix 20 € + 5 € de port). Le règlement peut se faire par chèque